February 28th, 2020

TRADE Solutions BNP PARIBAS

TUNISIE : LES FORMES LÉGALES D'ENTREPRISES

Formes légales d'entreprises

L'entreprise individuelle	**Nombre de partenaires et d'associés :** 1 personne **Capital minimum et/ou maximum :** Pas de capital minimum. **Responsabilité des associés :** L'entrepreneur individuel est responsable des dettes de l'entreprise sur ses biens personnels.
La société à responsabilité limitée ou SARL	**Nombre de partenaires et d'associés :** 2 associés minimum. **Capital minimum et/ou maximum :** 1.000 TND minimum. La valeur nominale minimale d'une part doit être de 5 TND. **Responsabilité des associés :** Leur responsabilité est limitée au montant des apports.
La société anonyme ou SA.	**Nombre de partenaires et d'associés :** Minimum 7 associés. **Capital minimum et/ou maximum :** Capital minimum : 5.000 TND. 1/4 du capital doit être libéré à la création. Le solde devant l'être dans un délai maximum de 5 ans. **Responsabilité des associés :** Leur responsabilité est limitée au montant des apports.
La société en nom collectif.	**Nombre de partenaires et d'associés :** Minimum 2 associés. Maximum 50 associés. **Capital minimum et/ou maximum :** Pas de capital minimum. **Responsabilité des associés :** Leur responsabilité est illimitée.
La société en commandite simple.	**Nombre de partenaires et d'associés :** Il existe 2 types d'associés, les commandités et les commanditaires. **Capital minimum et/ou maximum :** Pas de capital minimum. **Responsabilité des associés :** La responsabilité des commandités est illimitée. La responsabilité des commanditaires est limitée au montant des apports dès lors qu'ils ne participent pas à la direction de la société.
Les fédérations d'entreprises	Portail de l'industrie tunisienne Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)
Rechercher une entreprise ou un rapport financier	Registre du commerce de Tunisie

Les procédures de création d'entreprise

Créer une entreprise	Tunisie	Middle East & North Africa
Procédures (nombre)	6,0	7,9
Temps (jours)	8,0	20,2

Source : Doing Business.

Pour plus d'informations	Consultez le site Doing Business, pour connaître les procédures de création d'une entreprise en Tunisie. Registre du commerce
Les organismes compétents	Registre du commerce de Tunisie

Les procédures de recouvrement

Les principes du recouvrement	Dans le cadre du plan de sauvegarde, deux décisions judiciaires sont donc généralement prises : - Redressement judiciaire, état de cessation de paiement, impossibilité de faire face au passif exigible avec l'actif disponible. - Liquidation judiciaire, état de cessation des paiements qui persiste et redressement judiciaire manifestement impossible.

Le ratio d'endettement	Aucun minimum.
La loi sur les faillites	Le Code du Commerce

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Février 2020